



Communiqué de presse

Date : 24.06.2015

Santé maternelle et infantile au sein de la population migrante

Les migrantes et leurs enfants ont plus de problèmes de santé que les femmes et les nourrissons suisses. C'est ce que montre un rapport que le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui. Différentes mesures doivent donc être prises pour améliorer la santé de ce groupe de la population.

Suivant leur pays d'origine, les migrantes pratiquent davantage d'interruptions volontaires de grossesse et accouchent plus souvent de bébés ayant un faible poids que les femmes suisses. En outre, la mortalité maternelle et infantile est légèrement plus élevée au sein de la population migrante.

Le rapport, élaboré en réponse à un postulat de la Conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier (12.3966), explique les raisons de ces disparités. Les migrantes présentent, par exemple, un taux de fécondité très élevé dès leur plus jeune âge et à partir de la quarantaine, ce qui peut représenter un risque pour la mère et l'enfant. En outre, elles ont souvent un niveau de formation plus bas que les Suissesses, travaillent dans des conditions difficiles (travail par équipes, p. ex.) ou vivent dans des situations éprouvantes (conditions sociales précaires, p. ex). A cela s'ajoutent des lacunes linguistiques et une méconnaissance du système suisse de santé, qui peuvent leur compliquer l'accès non seulement aux soins médicaux avant et après la naissance mais aussi aux offres de prévention.

Pour améliorer la santé de ce groupe de population, la Conférence tripartite sur les agglomérations, plate-forme politique commune de la Confédération, des cantons et des villes, a lancé en 2013 le dialogue sur l'intégration « Dès la naissance - entrer dans la vie en bonne santé ». Les partenaires de ce dialogue sont les associations professionnelles regroupant des spécialistes de l'accompagnement et du conseil pendant la grossesse, l'accouchement et les premières années de vie. Ils ont pris différentes mesures visant à ce que les femmes enceintes soient informées sur les précautions à prendre et se soumettent régulièrement à des examens préventifs.

Communiqué de presse •

Dans le rapport, le Conseil fédéral réaffirme son engagement en faveur du dialogue sur l'intégration. Divers projets déjà lancés sont poursuivis au niveau fédéral.

Les compétences linguistiques jouant un rôle essentiel, le Secrétariat d'Etat aux migrations entend continuer à renforcer les connaissances linguistiques des futurs parents en finançant des cours de langue permettant d'acquérir le vocabulaire lié à la maternité (grossesse, naissance, nourrissons).

Pour renforcer les compétences des professionnels de la santé dans leurs relations avec les migrants, l'Office fédéral de la santé publique propose depuis 2014 une formation par internet. L'interprétariat communautaire sera davantage favorisé pour permettre d'éviter les problèmes de compréhension dans les établissements de santé.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique,
Communication, tél :
+41 58 462 95 05, media@bag.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Rapport :

www.bag.admin.ch > thèmes > la politique de la santé > migration et santé > informations actuels